

## Réunion – crise sanitaire et petite enfance

4 novembre 2020

---

### Intervention d'Adrien Taquet

**Situation sanitaire :** La situation n'est pas bonne et s'aggrave plus rapidement et plus durement qu'anticipée. La deuxième vague est bien présente. Il y aura un pic mi-novembre. Le système de santé sera mis à plus rude épreuve que la première fois malgré les efforts réalisés. Il faut voir une attitude humble par rapport à la situation qui évolue rapidement. Le confinement n'a pas les mêmes contours que la première fois.

**Confinement adapté :** Les conditions ne sont pas les mêmes que lors du premier confinement. Des dispositions spécifiques par secteur ont été pensées. Il faut notamment que les enfants puissent être accueillis.

**Objectifs de cette réunion :** Remonter les difficultés que les familles et les professionnels peuvent rencontrer sur le terrain. Ces réunions auront lieu tous les 15 jours.

**Remerciements :** Le Secrétaire d'État remercie les acteurs pour l'engagement dont ils ont fait preuve ces dernières semaines, en soulignant notamment les capacités de souplesse et d'adaptation. Le ministère se tient prêt à accompagner au mieux les acteurs.

**Masques adaptés pour les pros :** La crise s'inscrit désormais dans un temps long. Les conséquences des décisions doivent être appréhendées à cette aune-là. Les masques transparents sont donc un véritable enjeu. Les masques sont la responsabilité première des employeurs mais le ministère souhaite être aidant et facilitant sur ce sujet. La production de masques transparents s'accélère et les prix baissent. L'effort doit être poursuivi.

**Temps de présence des parents limité à 15 minutes dans les lieux d'accueil :** Conscience que cela rend difficile les périodes d'adaptation, notamment pour les enfants en situation de handicap. Les ministères vont voir ensemble comment ces dispositions peuvent être adaptés.

**Message que le gouvernement adresse aux parents :** Si les parents télétravaillent, il faut que l'accueil des enfants se poursuivent. Les particuliers employeurs doivent remplir leurs obligations contractuelles. Les gestes barrière doivent être respectés. Les employeurs doivent fournir les masques.

UNAF et FEPEM travaillent à un vade-mecum pour les familles et les professionnels qui sera précieux.

**Message que le gouvernement adresse aux pros :** Le SE a conscience de l'engagement des professionnels dans ce contexte qui pèse sur le moral de toutes et tous. Recours à l'apprentissage ou au service civique pour pouvoir soulager les pros (dans les tâches administratives par exemple).

**Attestations dérogatoires de déplacement :** les demandes de modification ont été relayées et vont être prises en compte.

**Soutien économique aux structures de la petite enfance :** le SE a conscience que les réponses sont attendues de manière urgente. Arbitrage d'ici la fin de semaine. Le centre interministériel de crise traite chacune des mesures liées à la crise sanitaire.

**Loi prorogation d'état d'urgence sanitaire** va permettre de prendre des ordonnances qui permettront de prendre des mesures dérogatoires facilitant l'activité notamment des AM (agrément à 6, prolongation des agréments).

### Interventions des participant.e.s :

**AMF** : Remerciements d'organiser ces temps d'échanges, merci à la DGCS, Cnaf et cabinet car depuis début mars, il y a une grande présence des pouvoirs publics auprès des gestionnaires de crèches.

2 points sur lesquels l'AMF souhaite particulièrement alerter.

- Changement de comportement des familles par rapport aux structures d'accueil du jeune enfant, baisse de la fréquentation : non-respect du contrat signé, raccourcissant notamment la présence des enfants en termes de plages horaires.
- Pénalisation financière pour les gestionnaires des EAJE : écart PSU entre facturé et réalisé. Craintes d'une destruction de places dans un contexte financier global tendu.

**Unio pss** : S'associe aux remerciements de l'AMF.

Plusieurs points de préoccupations (outre ceux déjà identifiés par le ministre comme attestations ou masques transparents) :

Crainte que la baisse de fréquentation s'accroisse avec ce deuxième confinement. Cette baisse de fréquentation a 2 conséquences néfastes d'ores et déjà identifiées sur :

- Isolement des familles et socialisation des enfants : l'Unio pss note que des familles en situation de précarité économique (accentuée par la crise sanitaire) ont eu tendance à ne pas ou à moins confier leurs enfants à des EAJE à la rentrée de septembre. L'Unio pss réfléchit à comment rétablir le lien avec ces familles. Comment la tarification des modes d'accueil pourrait s'adapter plus rapidement à la situation des familles (voire gratuité pour les familles les plus précaires) ?
- Fragilisation économique des structures : l'Unio pss renvoie à la note conjointe AMF – FFEC – Unio pss sur les besoins d'aides financières des structures. Il est urgent d'avoir des réponses sur points là.

La crise sanitaire illustre les besoins d'un pilotage territorial de la petite enfance. L'Unio pss est aussi désireuse de savoir ce qu'il en est de la réforme de la PMI.

**ANDASS** : Sur le sujet des PMI, il faut savoir que la continuité de l'activité est assurée par tous les services des CD. Dans le cadre du maintien des services publics, il y a un maintien de l'ouverture des services de PMI. Sur les questions de pilotage, les PMI sont volontaires pour travailler avec la DGCS.

⇒ SE : La PMI est une institution dans laquelle le SE croit profondément. Les PMI joueront un rôle central dans le cadre des 1000 jours.

**FFEC** : Remerciements. Point d'alerte sur les questions financières comme expliqué par Unio pss et AMF.

3 points :

- Rétablir les aides mises en place lors du premier confinement
- Ne pas ajouter de pertes supplémentaires aux gestionnaires par les effets mécaniques des règles de PSU et de PSEJ

- Soutenir la trésorerie des gestionnaires

La question des aides est très liée à celle de la facturation. S'il n'y a pas d'aides, les gestionnaires doivent facturer les familles qui ne mettent pas leurs enfants à la crèche. Les acteurs ne souhaitent pas de facturation au réel car cela serait en outre désincitatif à l'accueil du jeune enfant et un problème financier majeur s'il n'y a pas de compensation par des aides.

Autre point d'alerte : activité partielle : si les EAJE restent dans le droit commun du chômage partiel, cela met les structures en difficulté. Il faut reconnaître la petite enfance comme secteur pouvant bénéficier du chômage partiel à 100%.

Problème des masques en crèche : cela est préjudiciable au développement des enfants. Le principe de précaution semble trop fort s'agissant de la recommandation d'un port de masque permanent au contact des enfants. Quel équilibre entre précaution sanitaire et risque que cela présente en termes de développement des enfants ?

Par ailleurs, il faut que les ARS puissent accepter ces masques transparents comme masque de type 1 sur la question des contacts à risque.

### **Représentantes des Assistant.e.s maternel.le.s :**

Elles souhaitent insister sur :

- Utilité du chômage partiel, notamment pour les parents qui sont indépendants. Il faut réactiver le dispositif.
  - Multitudes d'attestations dérogatoires qu'il faut pour les pros (grande lourdeur administrative) et des verbalisations qui commencent
  - Limitation des heures de sortie pour les assmat compliquée pour sortie des enfants, AR à l'école...
  - La plupart des MAM n'ont pas reçu les aides. Cela devient très compliqué pour certaines MAM.
  - Les formations initiales posent problèmes car des départements ont suspendu les formations des Assmat
  - Le référent Covid est une difficulté : très peu de référent Covid pour les AM. (Réponse ANDASS : ANDASS est très mobilisée pour assurer la sécurité des enfants et des pros dans cette période particulière. Lors du premier confinement, il y a eu des incompréhensions sur la mobilisation et l'intervention des services de PMI. Les départements sont confrontés à un absentéisme assez élevé. Les référents Covid 19, cela peut être inégal sur les territoires.
  - Des RAM ont fermé depuis le 2<sup>e</sup> confinement car manque de personnels, locaux ne permettaient pas respect des consignes sanitaires. Des lieux de rassemblements pour les AM ont fermé, cela renforce l'isolement des AM.
  - Nécessité d'une communication claire à destination des familles sur gestes barrière. Nombreuses AM se plaignent d'un non-respect des consignes sanitaires par les familles.
  - Si enfants ou conjoint est cas contact – comment faire pour indemnisation des AM ? Besoin de réponse sur cette question.
- ⇒ Rappel du SE : Le port du masque n'est obligatoire qu'à l'école pour les enfants de moins de 6 ans. Pas besoin d'en porter chez les Assmat ou dans la rue.

### **FNEJE :**

- Grande fatigue au sein des pros. C'est très difficile sur le terrain.
- Sur les EPI – demande d'un retour au protocole de cet été sans obligation du port de masque.

- Inquiétude d'une baisse de la fréquentation des familles les plus précaires : demande gratuité des modes d'accueil durant l'état d'urgence.
- Inquiétude quant à l'ultrasanitarisation des structures qui fait craindre un impossible retour en arrière : les EAJE sont avant tout des établissements et éducatifs sociaux.

⇒ La Charte nationale d'accueil du jeune enfant sera un rempart sur le sujet de la sanitarisation.

#### FEPEM :

Besoin pour des parents de pouvoir mettre le salarié en chômage partiel pour 2 raisons principales (contrôle a posteriori CESU PAJE) : parents eux-mêmes confrontés à un chômage partiel du fait de leur métier (hôtellerie, restauration...) / cas covid attesté. Autre situation, il n'est pas normal que les parents interrompent leur garde.

Pour les remontées chiffrées, ACOSS et PAJE pourraient informer le ministère du nombre de ruptures de contrat de travail. A priori 3%.

Les PMI et les RAM peuvent aussi faire des visioconférences. Il faut utiliser les nouveaux moyens de communication.

**Syndicat National des Professionnel.le.s de la Petite Enfance (SNPPE) :** Actualisation des consignes – dans le guide, il est précisé qu'à titre dérogatoire un pro peut accueillir seul jusqu'à 3 enfants. Est-ce que cela présage des réformes à venir ? Quelle responsabilité juridique de l'employeur ? Quelle est la valeur juridique de cette dérogation ?

⇒ Il n'y a pas d'ambition cachée. Sur la responsabilité de l'employeur, le cabinet va creuser.

#### FNMF :

- Baisse de la fréquentation : 135 EAJE ont répondu à l'enquête (sur les 180 que compte le réseau). Au global on note une baisse de fréquentation de 3-4%. Mais on constate aussi qu'environ 2/3 des EAJE observent une baisse de fréquentation et pour ces structures les baisses sont de l'ordre de 12 à 14%. Une étude va être refaite en octobre. Il est à craindre que la baisse progresse, surtout avec le nouveau confinement (retour sur des baisses ou des ruptures de contrats).
- Les animatrices RAM font état de difficulté au maintien d'activités dans des locaux communaux. Les protocoles de nettoyage et de désinfection sont difficiles à mettre en œuvre, notamment dans des cas d'itinérance.
- Quelle attestation pour les AM qui viennent en temps d'activité au RAM ?
- Est-ce que les ateliers et formations dédiés aux AM dans les RAM (sans enfants) peuvent continuer ?
- Pour les familles, il est demandé un justificatif de cas contact. Or dans le contexte actuel, les cellules de contact tracing se contentent d'envoyer un sms aux personnes qui sont cas contact. Le justificatif est difficile à produire.
- Revient-on à une facturation des familles au réel comme lors du premier confinement ?
- Loi ASAP : attention à la mise en œuvre des nouvelles normes. Il va falloir un temps important de mise en application pour ne pas noyer les gestionnaires de nouvelles obligations.

⇒ Idée d'avoir une attestation la plus large possible pour les AM. Les activités de formations doivent continuer.

⇒ Sur les attestations cas contact et tarification, à voir en COPART avec la CNAF.

⇒ Appel à la tempérance sur les délais d'application de la réforme des modes d'accueil, le point est bien pris.

**HCFEA, Sylviane Giampino** : La crise agit comme un révélateur des manques sur la petite enfance. Il faut construire un système cohérent, une politique publique coordonnée de la petite enfance. On est dans l'urgence et dans le court-terme mais il ne faut pas creuser un fossé entre les réponses immédiates et le long-terme. Un séminaire est en cours d'organisation entre HCFEA, Cnaf et France Stratégie pour penser une politique publique cohérente de la petite enfance. Sylviane Giampino participe de cette inquiétude sur des régressions vers une sanitarisation de la petite enfance. La temporalité des tout-petits n'est pas la même que celle des adultes ; les conséquences de la crise sanitaire pourraient donc être très importantes.

⇒ Le ministère est très vigilant à ces questions. La charte nationale d'accueil restera le point d'ancrage de l'accueil.

**FEHAP** : Difficulté de signaler les cas covid auprès de l'ARS le weekend, différences de protocole sur les durées d'isolement entre ARS et CPAM. Alerte en cas de refermeture des établissements scolaires, les pros des crèches doivent être personnels prioritaires pour l'accueil de leurs enfants au sein des établissements scolaires et accueil du jeune enfant.